



Étampes, le 23 février 2021

Madame Marie-Josèphe MAZURE
Présidente
Association ADSE
3, Place de l'Eglise
91410 SAINT-ESCOBILLE

ABBÉVILLE-LA-RIVIÈRE
ANGERVILLE
ARRANCOURT
AUTHON-LA-PLAINE
BLANDY
BOIS-HERPIN
BOISSY-LA-RIVIÈRE
BOISSY-LE-SEC
BOUTERVILLIERS
BOUVILLE
BRIÈRES-LES-SCÉLLÉS
BROUY
CHÂLO-SAINTE-MARS
CHALOU-MOULINEUX
CHAMPMOTTEUX
CHÂTIGNONVILLE
CONGERVILLE-THIONVILLE
ÉTAMPES
FONTAINE-LA-RIVIÈRE
GUILLERVAL
LA FORÊT-SAINTE-CROIX
LE MÉRÉVILLOIS
MAROLLES-EN-BEAUCE
MÉROBERT
MESPUITS
MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY
ORMOY-LA-RIVIÈRE
PLESSIS-SAINTE-BENOIST
PUISELET-LE-MARAIS
PUSSAY
ROINVILLIERS
SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE
SAINT-ESCOBILLE
SAINT-HILAIRE
VALPUISEAUX

Affaire suivie par
Jean-Sébastien COUVRET
Chargé des relations institutionnelles
Direction générale des services
Tél : 01 64 59 26 72
jean-sebastien.couvret@caese.fr

N/Réf : JM/JSC/2021-0802

Madame la Présidente,

Par lettre du 27 janvier 2021, vous m'avez fait part de vos préoccupations relatives au projet imminent de dépôt massif de terres et de cailloux provenant de chantiers de la région Île-de-France par l'opérateur Bouygues-Travaux.

J'en ai pris connaissance avec une extrême attention et vous remercie très sincèrement de votre démarche.

Je comprends naturellement les craintes que vous exprimez sur l'enfouissement d'un million et demi de m³ de déblais en provenance des travaux du Grand Paris et ses potentielles conséquences, notamment sur le ruissèlement des eaux, la sécurité routière ainsi que la tranquillité des habitants des communes limitrophes au regard du trafic de poids-lourds qui sera généré.

Pour autant, compte tenu de son mode de fonctionnement collégial, la CAESE n'a pas pour habitude de se substituer aux Maires des communes, ni à leurs compétences, notamment en matière de sécurité et de salubrité publiques.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, je ne doute pas du rôle prépondérant de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) qui, au regard des missions qui lui sont confiées, parmi lesquelles la prévention des pollutions, des risques liés à l'environnement, de la gestion des déchets et de la gestion de l'eau, aura à se prononcer sur ce projet.

Ainsi, et dans l'attente de l'enquête publique qui sera menée et qui sera l'occasion de se mobiliser et de mobiliser massivement, je tenais à vous indiquer que je ne manquerai pas de relayer, dans les meilleurs délais, les inquiétudes que vous m'avez exprimées à Monsieur le Préfet de l'Essonne. Bien entendu, je vous ferai part des suites qui seront réservées à ma démarche.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueux hommages.

Le Président,



Johann MITTELHAUSSER

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne
76, rue Saint-Jacques – 91150 ÉTAMPES